

Commission Fédérale Nagez Forme Santé  
Département développement

Pantin le lundi 12 novembre 2012

A l'attention des Présidents (es) des Comités Régionaux

Mesdames, Messieurs, les Présidents(es),

Le concept de l'activité « Nagez Forme santé » s'inscrit dans le développement des services de la Fédération Française de Natation et répond parfaitement aux orientations de l'Etat en matière de maintien du capital santé et d'accompagnement des personnes à pathologies déclarées.

La Fédération Française de Natation délègue aux Comités Régionaux, la validation des sections « Nagez Forme Santé » des clubs FFN qui en font la demande.

Les conditions à respecter ont été définies par la Commission « NFS » de la FFN. Elles consistent à ce que :

1. l'activité est « NAGEE » ! Ce qui exclut l'Aquaforme ;
2. les conditions d'accueil par groupe sont au maximum de 12 personnes en prévention primaire, et de 8 en prévention secondaire, voire moins en tertiaire ;
3. l'encadrement est assuré par un éducateur licencié FFN et titulaire du Brevet d'Eduteur Aqua Santé délivré par la FFN.

Une fois constaté le respect de ces critères, le Comité Régional délivre l'agrément de la pratique de cette activité au sein du Club qui en a fait la demande, et place, à l'aide de l'Extranat de région, l'icône correspondant à l'activité NFS.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, et un excellent développement de cette activité.

Bien sportivement

**Le Président de la Commission NFS**



**Jean-Louis STEVENIN**

**Le Secrétaire Général de la FFN**



**Dominique BAHON**